

23^{ème} TOURNOI D'ÉCHECS DE GISORS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Le club d'échecs A.C.L.G. GISORS organise son 23^{ème} tournoi d'échecs le dimanche 23 avril 2023, 78 rue du Faubourg de Neaufles à Gisors.

ARTICLE 2 RÈGLES DU JEU

Le tournoi comporte 7 rondes et se déroule selon les règles du jeu d'échecs de la FIDE, jeu rapide (Livre de l'Arbitre 1^{er} janvier 2023).

L'annexe A : « Parties en cadences rapide » et l'article A5 s'appliquent.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs homologation délivrée par le responsable des homologations de la Ligue de Normandie des Échecs, n°59206) et les parties seront prises en compte pour le classement ELO RAPIDE. Tous les participants français devront être licenciés (A ou B) à la F.F.E. pour la saison 2022-2023

Les appariements se font au Système Suisse intégral, à l'aide du logiciel de la F.F.E, le programme PAPI version 3.3.7 d'Erick Mouret. Le classement des joueurs est le dernier classement **ELO RAPIDE**. Pour ceux qui n'ont pas de classement rapide, le dernier classement FIDE sera utilisé ou, à défaut, un autre classement (ELO national, ELO FSGT).

Les joueurs n'ayant jamais eu de classement reçoivent une estimation (valeur se terminant par le chiffre 9).

ARTICLE 3 CADENCE

Fischer : 15 minutes + 5 secondes par coup.

ARTICLE 4 HORAIRES

Accueil et vérification des licences de 8 h 30 à 9 h 30.

Clôture des inscriptions à 9 h 30.

Lancement de la première ronde: 9 h 45

Lancement de la quatrième ronde: 13h30

Remise des prix vers 17h.

Les lauréats non présents lors de la remise des prix renonceront à leur prix du fait même de leur absence à cette cérémonie.

ARTICLE 5: DROITS D'INSCRIPTION

seniors (nés en 2002 et avant) 12 €

jeunes (nés en 2003 et après) 6 €

ARTICLE 6 LES PRIX

Le premier prix est de 100 €.

La liste officielle des prix sera affichée avant la quatrième ronde.

Les prix sont non cumulables et distribués dans l'ordre du classement :
une place ↔ un prix, pas de partage des prix.

Les prix seront attribués dans l'ordre suivant: prix aux premiers du classement général, prix par catégorie de classement ELO RAPIDE, enfin prix spéciaux (dans l'ordre annoncé par l'affichage avant la quatrième ronde).

Les joueurs "non-classés" ne peuvent pas prétendre à un prix par catégorie de classement ELO RAPIDE.

ARTICLE 7 DÉPARTAGE DES EX AEQUO

En cas d'égalité au nombre de points, le départage des ex aequo sera effectué, dans l'ordre, par:

- 1°) le cumulatif: somme des cumuls obtenus à l'issue de chaque ronde;
- 2°) le Buchholz: somme des scores ajustés des adversaires;
- 3°) départage à la performance.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre est M. Sylvain Renard E06594 (Arbitre Fédéral Open 1).

ARTICLE 9

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre : Sylvain Renard